



Cérémonie du 11 Novembre dans le cimetière de Chézy-en-orxois

ATTENTION

Retenez votre Samedi 13 Décembre 2003.

Monsieur POTEL et le conseil vous convient à 15 heures,
à une réunion générale dans la salle communale
pour débattre du projet d'assainissement.

Le conseil doit décider d'une solution
avant la fin de l'année.

Nous écouterons vos avis
et répondrons à vos questions.

Lisez le document explicatif joint pages 5 à 8.

Sommaire :

Poème

Compte rendu du Conseil mu-
nicipal et commission des bois

L'IRAK et l'environnement

Les fêtes de Noël

Les Associations :

Archers et **Belote**

Lire en Orxois et **citrouilles**

Bien vivre à Chézy et **Arthur**

Document assainissement

Bouquet provincial : **fleurs**

La fête de Chézy

Le repas des anciens

Faits divers

Renseignements mairie

Fuit prière et science et loi : cela vaut mieux.
Va trouver quelques frais minois : cela vaut mieux.
Avant que le Destin verse ton sang, viens, verse
Le sang clair de la vigne, et bois : cela vaut mieux.

Bois du vin. Sous la terre, un jour, tu dormiras.
Sans aucun compagnon, sans femme dans tes bras,
A personne ne dis ce secret formidable :
Coquelicot fané ne reflurira pas.

Omar KHAYYAM

(Poète persan -Iran- et mathématicien, mort en 1122).

Responsable de la rédaction : Jacques AMET Journal tiré à 200 exemplaires
Rédaction et relecture : Mmes QUENDEZ, F. POTEL, MM AMET, BOUGON, A. POTEL, RICHARDOT

Conseil municipal du 28 octobre 2003

De 20h30 à minuit et demi. Tous présents.

Travaux

Les travaux de rebouchage des trous des routes communales de Chézy ont été effectués.

La mise en chantier des travaux de la rue de la gare (de la place de l'église à la maison HARZIG) est programmée pour fin 2003 ainsi que le mur de soutènement.

Envoi de la demande de subvention sur la base du devis à 33.000 €uros pour la réfection du pont de Louvry (coût à partager avec La Ferté Milon).

Pour les toilettes à refaire (salle communale et école) un devis a été déposé mais il est incomplet. Nous attendons un deuxième devis et les compléments.

Suite aux inondations des caves et des maisons sur la place de l'église, nous avons demandé une étude au géomètre qui permettra de préparer la demande de travaux et de devis. Il semble que la meilleure solution soit de créer une digue chez M. Vincent et une canalisation de détournement de l'eau venant de la rue du couvent.

Accord pour un ensemble de petits travaux : repeindre les volets des bibliothèque et logement, entretien des tableaux d'affichage, grillages à installer ou rénover dans l'église pour empêcher les pigeons de pénétrer.

Divers aménagements sur l'aire de jeux : charmilles pour cacher les poubelles en attendant un local fermé, arbres à planter (aire de jeux et gîte), grillage dans la cour de l'école, entrée de l'aire de jeux.

Réparation et entretien des illuminations de Noël. Une demande a été faite de regrouper les illuminations sur la place de l'église.

Remarque : nous rappelons que, sauf exception (tout petit travail urgent), la mairie ne peut décider de faire effectuer des travaux sans un devis (et plusieurs s'il y a demande de subvention).

Divers

Accord pour une participation à l'aide au théâtre dans le cadre scolaire (initiation au théâtre ouvert à tous) de 600 €uros.

Accord pour une convention avec la DDE, de suivi de travaux de 126 €uros par an (coût forfaitaire que nous utiliserons pour les divers travaux en cours et à venir à Chézy).

Signature d'une convention avec le département pour que la bibliothèque puisse profiter du bibliobus (entre autre) et soit reconnue en tant que telle.

Accord pour la vente de 3 portions de terrain communal (quelques m2), sur la place de l'église, rue du Mont et sente rue du Gué.

Accord pour augmenter à 15 €uros la somme allouée pour les cadeaux de Noël aux enfants de moins de 10 ans.

Essai de balayage mécanique des rues de Chézy (en partenariat avec Brumetz pour diminuer les frais de transport du matériel). Ceci pour alléger le travail de l'employé communal (travail manuel très long qui pourrait être utilisé autrement), l'effectuer vite et plus souvent, pour améliorer la propreté.

SÉCURITÉ

Une réunion a eu lieu à la mairie le 24 novembre 03 pour faire le point de l'état de la sécurité des locaux communaux et école avec les 2 adjoints et un conseiller, et les responsables officiels (sapeur pompier, préfecture, etc.). Un rapport rappelant les travaux à effectuer pour être aux normes sera remis à la mairie.

COMMISSIONS DES BOIS

La tournée forestière de la commission des bois a eu lieu le 16 octobre 2003 de 9h à midi, pour prévoir les travaux hivernaux de l'employé communal :

- Dégagement des essences précieuses d'une parcelle
- Elagage et dépressage de plusieurs autres parcelles (réserve et n° 8, 9 et 10).
- Nettoyage et mise en peinture des bornes parcellaires
- Mises d'engrais au pied de 800 peupliers

Aucune plantation n'est prévue cet hiver en raison d'un retard pris dans le dossier des subventions de l'ONF.

Prochain rendez-vous au printemps.

Le 11 novembre 2003 a vu une vingtaine de personnes honorer les soldats de la commune de Chézy-en-Orxois morts au cours des deux guerres mondiales du 20^{ème} siècle.



ENVIRONNEMENT

Inondations, réchauffement, surpopulation entraînent misère et drames bien actuels. Parce qu'elle a détruit son environnement, la civilisation babylonienne a disparu, rappelle l'éditorialiste du New York Times "Paul KRUGMAN". Extrait de l'article paru dans "Courrier International" du 21/08/03.

Sommes nous prêts à entendre la plus grande leçon que nous donne ce pays qui inventa l'urbanisme, l'écriture et l'agriculture : les dégâts que l'homme inflige à l'environnement peuvent anéantir une civilisation. Les archéologues furent abasourdis de découvrir les cités de l'ancienne Mésopotamie en plein milieu du désert. Léonard WOOLLEY qui trouva OUR en 1920 s'est demandé "*si OUR fut une capitale impériale, si SUMER fut un jour un grenier à blé, comment se fait-il que la population ait été réduite à néant et que la terre elle-même ait perdu tout pouvoir nourricier ?*". Au 19^{ème} siècle, à l'arrivée des Européens, le pays devait avoir une population dix fois moins importante qu'à l'époque de GILGAMESH, 3.500 ans avant.

La réponse est qu'un excès d'irrigation sous un climat chaud et sec se solde par une accumulation progressive de sel dans les sols. Cette salinisation des terres contraignit les Sumériens à abandonner la culture du blé pour l'orge, qui supporte mieux le sel. Mais, vers 1.800 avant J-C, on ne pouvait même plus cultiver l'orge dans le Sud de l'Irak, et la civilisation Sumérienne s'effondra.

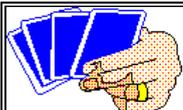
L'impact de la civilisation moderne sur l'environnement est beaucoup plus déterminant que dans l'Antiquité. En 10 ans nous pouvons faire plus de ravages que nos ancêtres en plusieurs siècles. La salinisation est un gros problème actuel mais moins grave que d'autres menaces qui pèsent sur l'environnement. Mais nous avons la capacité de comprendre les menaces écologiques et d'agir afin d'en limiter les effets.

Malheureusement trop de personnes (et de sociétés) ont intérêt à ne rien changer. Alors on parle d'incertitudes scientifiques. Et Paul KRUGMAN met en cause l'administration BUSH qui refuse le protocole de MONTREAL et qui a une politique résolument favorable aux pollueurs.

Le Noël des enfants de Chézy aura lieu le Mardi 23 Décembre 2003 à 19h, dans la salle des fêtes.

Il s'organisera en 2 parties :

- **Spectacle** : "le grenier de l'oncle Arthur" offert par l'association "Bien vivre à Chézy" :
Pour les vacances, l'oncle Arthur invite ses deux neveux, Christophe et Raphaël, dans son vieux manoir d'Ecosse. Un jour d'orage, pour les occuper, l'oncle Arthur leur propose de ranger son grenier... De surprises en découvertes, les enfants deviennent les acteurs de ce conte musical.
- Une **distribution** de cadeaux offerts par le Père Noël de la commune ainsi que des friandises, gâteaux et boissons.



Samedi 13 Décembre 2003

A 20 heures

Inscription pour le **concours de belote**, qui aura lieu dans la salle communale de Chézy,

De 21h à 2h du matin

On pourra boire et manger

Soupe à l'oignon avant de partir !!!!

Lecture & Citrouilles

Le 22 octobre, une quarantaine d'enfants accompagnés de plusieurs parents et des animateurs de la bibliothèque, se sont relayés pour éplucher et préparer les 6 superbes potirons que Rudy SIMON avait cultivés dans son jardin et qu'il a amenés lui-même dans sa charrette ! En attendant la cuisson et la dégustation des soupes et des quiches (excellentes, les recettes de Jean-Christophe! ... et excellents, les cuisiniers et cuisinières ! ...), les uns et les autres ont dessiné, colorié, joué à "chat" ou aux sorcières dans la cour et ont beaucoup lu et emprunté : plus de 60 livres sont sortis ce jour-là de nos rayons.

La prochaine animation sera consacrée sur 2 mercredis aux décorations de Noël. Gageons que ce jour-là, un record d'emprunts de livres sera battu, après les ateliers de fabrication.



LIRE en ORXOIS

Dans la cour de l'école, au fond à gauche, ancien logement ...

Horaires d'ouverture

Le mercredi de 16h à 17h et le samedi de 15h à 16h.

Animation : 2ème mercredi du mois à 15h.

Cotisations (sur place) : De 0 à 18 ans : **2,30 Euros**. Après 18 ans : **7,50 €**(par famille)



Commune de CHEZY EN ORXOIS
Département de l' AISNE

Le 5 décembre 2003

Chers Concitoyens

L'environnement est un élément important de l'avenir et doit être pris en compte à tous les niveaux, aussi bien individuel que Communal. La loi impose aux Communes de mettre en place un plan de zonage. Nous avons fait réaliser une étude préalable à la décision que nous devons prendre.

Ensuite une enquête publique sera mise en place au printemps et en fonction des résultats le Conseil municipal confirmera ou modifiera sa position. La décision que nous prendrons ces jours-ci n'est donc pas définitive, mais les incidences financières qui apparaissent sont telles que nous avons estimé nécessaire de vous expliquer les enjeux et de connaître vos réactions et vos suggestions.

Aussi vous trouverez ci-dessous un document explicatif que nous vous demandons d'examiner et nous vous convions à une réunion où nous pourrions approfondir ce dossier. Cette réunion aura lieu le :

SAMEDI 13 DECEMBRE 2003
à 15 HEURES
SALLE COMMUNALE
CHEZY EN ORXOIS

Nous comptons sur votre participation. Les conséquences financières seront lourdes pour chacun d'entre nous, mais si rien n'est fait, le problème n'est que reculé et ensuite nous ne serons pas sûrs de bénéficier des aides actuelles. De plus une maison qui ne sera pas aux normes ne pourra plus obtenir de certificat d'urbanisme et sera impossible à vendre. Les vendeurs devront la mettre aux normes sans aucune aide possible.

Le dossier vous est présenté tel qu'il ressort de l'étude, ensuite la Commune pourra, peut-être, pour un dossier d'intérêt général, mettre en vente sa dernière réserve des bois communaux et réduire un peu le coût ou donner des incitations à la réalisation des travaux par les propriétaires

En espérant avoir été le plus clair possible, veuillez agréer, chers concitoyens, l'assurance de mon dévouement le plus sincère.

Le Maire

André POTEL

ASSAINISSEMENT de la Commune de CHEZY EN ORXOIS

Décembre 2003

1/ LES OBLIGATIONS

Les différentes lois sur l'eau, nationales ou communautaires, conduisent à terme, à un assainissement réel dans les communes. Pour le moment l'obligation n'est pas de réaliser les travaux mais de définir le mode d'assainissement qui sera imposé dans les différentes zones du village. C'est le plan de zonage qui doit être mis en place avant le premier janvier 2005.

C'est pourquoi le Conseil municipal, dans le cadre de la communauté de communes, a fait établir une étude par la société B 3 E, pour lui donner des éléments pour le choix de ce plan de zonage. Cette étude, terminée, n'est qu'une première approche qui chiffre à plus ou moins 20 % le coût des différentes solutions en tenant compte de la forme des parcelles, de la nature des terrains et de leur capacité d'absorption. Elle s'appuie sur des coûts moyens et non sur des devis réalisés maison par maison.

2/ LES CHOIX POSSIBLES

Il y a deux grands choix :

- soit l'assainissement individuel, avec remise aux normes de l'existant et contrôle annuel des installations par la commune.
- soit l'assainissement collectif avec un réseau séparatif de collecte des eaux usées allant à une station d'épuration. Dans ce cas, il doit y avoir une partie qui reste en assainissement individuel pour des maisons trop éloignées ou des écarts (Vailly, Briqueterie...)

C'est le plan de zonage.

3/ SOLUTION N° 1 : ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

1- Aspect technique

C'est en général la meilleure solution dans les communes rurales, mais Chézy en Orxois est pénalisé, car les terrains sont en général argileux, donc non filtrants, et humides. Il y a aussi des maisons ayant peu ou pas de terrain disponible pour l'épandage, mais il existe des solutions possibles.

2- Coût des investissements

Si la commune réalise elle-même les travaux, l'ensemble des investissements comprenant les études (situation actuelle, devis pour chaque habitation) est estimé à **1 380 530 € H.T.** Il faut y ajouter le coût annuel de **19 800 €**, comprenant le contrôle de la commune, imposé par la loi, et l'entretien courant des installations.

Cette estimation a été calculée en refaisant à neuf toutes les installations. Par expérience, c'est la méthode qui correspond le plus à la réalité, car, vraisemblablement, peu ou pas de maisons sont actuellement aux normes, même parmi les plus récentes.

3- Financement : deux solutions

- 1/ Les travaux sont décidés, réalisés et financés par la commune qui bénéficie d'une subvention

de l'Agence de l'eau SEINE NORMANDIE et pour le reste fait des emprunts.

Pour rembourser ceux-ci et payer les charges annuelles, elle doit mettre en place une taxe d'assainissement de **3,9 €HT** par mètre cube d'eau potable. Cette taxe apparaîtra sur votre facture d'eau.

Pour cela deux conditions :

- Le préfet doit accepter cette prise en charge par la commune, ce qui n'a pas encore été appliqué dans l'Aisne.
 - 80 % des propriétaires doivent accepter par convention que la commune fasse ces travaux.
- 2/ Les travaux sont réalisés et financés par les particuliers et la commune supporte seulement le contrôle et l'entretien annuel. Ces derniers vous seront retenus sur votre facture d'eau pour un montant annuel d'environ 120 €HT. Pour leurs travaux, les propriétaires pourront obtenir, sur facture, une subvention de 45 % par l'intermédiaire de la Mairie sous réserve que les travaux terminés soient validés pour 80 % au moins des habitations.

4/ SOLUTION N° 2 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1- Aspect technique

Les canalisations sont posées dans les rues pour recueillir les eaux usées. La topographie de Chézy en Orxois est favorable car elle ne nécessite pas de pompe de relevage.

En bout de ce réseau, une station d'épuration est installée et à l'entrée de chaque propriété un boîtier de raccordement est mis en place relié à ce réseau.

Les particuliers, à leur charge, doivent séparer les eaux pluviales et relier leurs eaux usées à ce boîtier.

Pour 9 maisons trop éloignées, la réhabilitation d'un assainissement individuel est exécutée en complément du programme collectif.

2- Coût des investissements

L'estimation comprenant les mêmes éléments que dans la solution précédente est de **1 825 680 €** pour les investissements et de **13 740 €** de coût annuel pour l'entretien du réseau et de la station d'épuration ainsi que du contrôle des 9 maisons précitées.

3- Financement

Dans ce cas les travaux sont nécessairement réalisés par la commune, mais les subventions sont supérieures car le Conseil général intervient en plus de l'agence de l'eau et il n'y a pas besoin de l'accord du Préfet.

Malgré cela, les investissements étant plus lourds même si le contrôle est moins cher, cela nécessite une taxe d'assainissement de **4,6 €H.T.** par mètre cube consommé. De plus, il reste à la charge de chaque propriétaire le branchement de ses eaux usées ainsi que l'élimination de son ancienne installation. Le coût **moyen** est estimé à 2 000 €H.T. par habitation. Là encore une subvention peut être obtenue mais ce coût n'entre ni dans le montant des investissements ni dans le calcul de la taxe d'assainissement.

Il s'agit d'un résumé et beaucoup de détails manquent, mais nous essaierons de répondre à vos interrogations lors de la réunion. Vous trouverez ci-dessous un tableau qui essaie de résumer les différences entre les diverses solutions. C'est un dossier lourd, mais qu'il nous faudra résoudre et que vous devrez résoudre, sinon rapidement votre habitation ne pourra plus obtenir le certificat d'urbanisme et ne sera plus, ni vendable, ni transmissible.

RESUMÉ DES COMPARAISONS

(En gras les aspects positifs. en italique les aspects négatifs)

Aspects	Solution n°1 ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL		Solution n°2 ASSAINISSEMENT COLLECTIF
	Travaux par les particuliers	Travaux par la Commune	
Investissement	<i>A charge des particuliers</i>	1 380 530 €HT	<i>1 825 680 €HT</i>
Coût annuel Contrôle + entretien	19 800 €HT	19 800 €HT	13 740 €HT
Taxe d'assainissement	Facture annuelle de 120 €par habitation	4,3 €par m³ d'eau potable	<i>4,6 € par m³ d'eau potable</i>
Financement	<i>Difficile à organiser : Convention avec les propriétaires à obtenir. <u>Risque de non obtention de subvention des travaux des particuliers si + 20 % des habitations ne sont pas en conformité</u></i>	<i>Il faut que 80 % des propriétaires délèguent par convention les travaux à la Commune. Les travaux étant réalisés par la Commune, la conformité donc la subvention est plus facile à obtenir.</i>	Plus facile à mettre en place, la commune est seule maître d'œuvre. <i>Mais solution plus coûteuse et financement du branchement par les propriétaires : 45% de subvention avec plafond de travaux de 2.271 € ttc</i>
Technique	Quelque cas avec techniques particulières plus coûteuses. Contrôle obligatoire par la Commune (ou Communauté de Communes) Le contrôle englobe l'entretien courant de l'installation, mais il est une responsabilité pour la Commune.		<i>Défoncement des rues.</i> Entretien de la station d'épuration et évacuation des boues. Contrôle et entretien dans les 9 maisons éloignées.
Pratique	Moins de modifications dans les maisons, mais plus dans les jardins.		<i>Branchement difficile pour les maisons dont l'écoulement actuel est à l'arrière</i>
	Possibilité pour les propriétaires de faire les travaux par eux-mêmes, pour réduire les coûts	<i>Charge financière répartie au m³ sans tenir compte des dépenses déjà réalisées et réutilisables</i>	

Rappelons que les travaux "non collectifs" reviendraient en moyenne à 8.750 €par habitation sans les subventions.

Bouquet Provincial



Ça y est !! C'est parti !!

Les machines chauffent et sont mises en route. Il s'agissait surtout de faire le point sur le matériel de fabrication des fleurs en papier crépon qui serviront à décorer le village et les chars.

La technique est simple et ceux qui la maîtrisent bien ont montré aux débutants les gestes efficaces. Des plus jeunes aux anciens, tout le monde peut s'y mettre. Alors, dès le mois de janvier, d'autres après-midi d'initiation et de fabrication seront organisées.

Venez-y nombreux, ambiance joyeuse garantie.



Du 13 au 15 septembre,
la fête de Chézy s'est déroulée dans la bonne humeur.
Feu d'artifice et soleil furent de la partie pour le plaisir de tous, petits et grands.



INFORMATIONS DIVERSES

RECENSEMENT

A partir du 15 janvier 2004, un agent recenseur passera dans toutes les familles pour déposer les fiches de renseignements. L'agent sera muni d'une attestation signée par le maire M. André POTEL. Aucune autre personne n'est habilitée à rentrer chez vous pour ce recensement sans cette attestation.

REPAS DES ANCIENS

Il aura lieu le mardi 16 décembre
à 12 heures.
N'oubliez pas de vous inscrire, pour que
l'on puisse réserver les repas.
On va se régaler et passer un bon moment
ensemble.



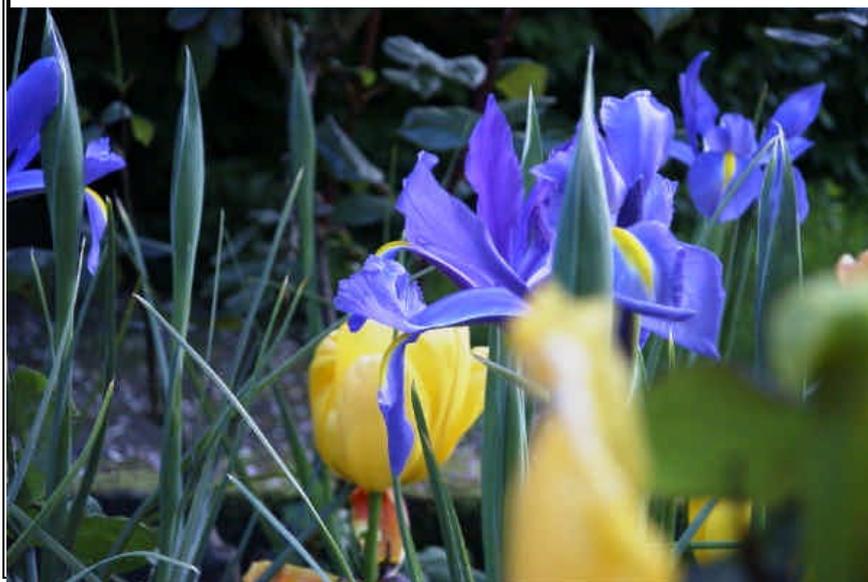
BOURSE AUX VEGETAUX

Nous avons tous besoin d'éclaircir nos jardins. Pourquoi n'organiserions-nous pas un échange de végétaux, par le biais de ce journal ? et bien, mettons tout de suite en pratique.

Je commence :
CHANTAL de COLOMBEL :
téléphone : 03 23 71 40 10.

Je donne : des bébés altéa mauves, des boutures de glycine mauve, des framboisiers remontants, des framboisiers grimpants, des corètes du Japon, des myosotis bleus.

Je cherche : des bulbes d'arômes blancs, des bébés altéa bleu, rose et violet foncé, des anémones du japon, des roses de Noël, des canas rouges.



NOUVEL HABITANT

Nous avons le plaisir d'accueillir un nouveau résident à Chézy, Monsieur LEGRAS, place de l'église, qui est aussi artisan Paysagiste. Ce professionnel met sa passion à votre service pour tout entretien ou création de jardin. Pour le contacter : 03.23.71.95.59.

Si vous souhaitez informer le village d'un événement qui vous concerne (mariage, naissance, baptême, décès, annonces ou autres), n'hésitez pas. Mettez nous un mot ou passez à la permanence du Samedi (de 11 heures à midi). Nous rédigerons ensemble (si vous voulez) un petit encart que nous passerons dans le journal.



RAPPEL : Les permanences du secrétariat de la Mairie ont lieu les **Mardis** de 17 à 19 heures et les **Jeudis** de 9 h à 11 heures. Il est possible d'avoir un rendez-vous en dehors de ces jours, en téléphonant au **03 23 71 41 20** et en laissant un message, pour que l'on puisse vous rappeler et convenir d'une date.

Le samedi de 11 h à midi permanence d'élus : passez nous voir.